

**INTERVENTION CANADIENNE À LA RÉUNION DE L'OSCE SUR LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA DIMENSION HUMAINE 2008  
Varsovie, du 29 septembre au 10 octobre 2008**

**Séance de travail 5 : Tolérance et non-discrimination I :  
Allocution prononcée par le haut-commissaire pour les minorités nationales de  
l'OSCE**

Monsieur le Président,

Le Canada a toujours montré le plus grand respect à l'égard du Bureau du haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et ses estimés occupants, tels que le ministre d'État Van de Stoel, l'ambassadeur Ekeus et le présent haut-commissaire, l'ambassadeur Knut Vollebaek.

Il y a seize ans, les États participants à l'OSCE ont jeté les bases d'une institution qui assurerait la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, favoriserait les solides relations intercommunautaires, et par-dessus tout, servirait à identifier et à rechercher des moyens de résoudre précocement les tensions liées aux minorités qui pourraient mettre en danger la paix, la stabilité ou les relations amicales entre les États participants.

Dans ce but, tous les États participants à l'OSCE ont conféré au HCMN le pouvoir de procéder à des missions sur place, à s'engager dans des activités diplomatiques préventives, dans la prévention des conflits et la médiation, et de remplir ces fonctions indépendamment des parties intéressées. En outre, les rapports et recommandations du HCMN se sont révélés des outils inestimables et une source de conseils judicieux.

Au fil des ans, le travail du HCMN s'est révélé tout simplement exceptionnel. Cette institution a joué un rôle crucial pour la prévention de crises, tant durant que suivant les hostilités.

Monsieur le président, nous avons été très troublés d'apprendre récemment qu'on a refusé au HCMN l'accès à la région de l'Ossétie du Sud, en Géorgie. La justification du travail et de la présence du HCMN dans cette région ne suscite pas d'ambiguïté, en particulier si l'on considère les tensions actuelles. Nous sommes cependant encore plus troublés de savoir que certains États participants à l'OSCE ont critiqué le HCMN pour avoir rendu public le fait qu'on lui a refusé le droit de visiter cette région et de prendre connaissance de la situation sur le terrain.

Bien que la retenue et la diplomatie discrète soient la marque distinctive des responsabilités du HCMN, nous appuyons entièrement les actions de ce dernier qui rendent publique toute situation ou tout événement qui pourrait être perçu comme un obstacle à sa capacité de remplir ses fonctions de manière efficace et indépendante.

De plus, conformément au mandat du HCMN qui consiste à protéger les droits des minorités, il incombe au HCMN d'exprimer son inquiétude concernant toute situation préoccupante et de suggérer comment cette situation pourrait être redressée.

En effet, de telles actions ne constituent pas une atteinte à la neutralité ou à l'objectivité, et ne vont pas à l'encontre de la tradition de diplomatie discrète respectée par le HCMN dans le cadre de ses missions.

Le Canada aimerait répéter qu'il accorde toute sa confiance et tout son appui au Bureau du haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Merci Monsieur le Président.